



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Informatique

Bachelier Informatique de gestion

Haute École Libre de Bruxelles – Ilya
Prigogine (HELB)

Alamin Mansouri (président)
Marie Falla
Sami Quoilin

11 juillet 2023

Table des matières

Informatique : Haute École Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine (HELB).....	3
Synthèse	4
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation précédente.....	7
Critère A.....	8
Critère B.....	11
Critère C.....	14
Conclusion	16
Droit de réponse de l'établissement.....	17

Informatique : Haute École Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine (HELB)

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2022-2023 à l'évaluation continue du cursus « Informatique ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2016-2017.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu le 8 mars 2023 sur le site de la HELB. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en informatique de gestion, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2016-2017 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Alamin MANSOURI (président du comité), expert pair
- Marie FALLA, experte en gestion de la qualité dans l'enseignement supérieur
- Sami QUOILIN, expert étudiant

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Forte implication et diversité du corps professoral
- Enseignement de proximité (petits groupes, encadrement étroit)
- Climat de proximité entre parties prenantes et volonté de co-construction
- Démarche qualité bien outillée et bien suivie qui peut servir le pilotage

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Taux d'échec et d'abandon relativement important malgré le déploiement d'initiatives du SAR
- Absence de politique institutionnelle dans le domaine de la formation continue tant pédagogique que technique
- Absence de politique de réseautage avec le monde professionnel et avec les *alumni*
- Décalage entre les outils sophistiqués de démarche qualité et l'engagement des parties prenantes dans leur déploiement et leur utilisation

OPPORTUNITÉS

- Déménagement sur le nouveau campus universitaire
- Domaine professionnel d'avenir offrant une grande variété d'opportunités d'emploi

MENACES

- Exiguïté des locaux
- Limitation des opportunités offertes par le partenariat avec l'ULB (bibliothèque et cafétéria, notamment)
- Secteur de formation de plus en plus compétitif et fragmenté
- *Turn-over* dans les fonctions de coordination
- *Gap* entre l'enseignement secondaire et universitaire

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

1. Veiller à l'adéquation entre le système qualité déployé et les moyens accordés ainsi que l'engagement nécessaire des parties prenantes.
2. Veiller à la mise en place d'un système qualité qui respecte davantage les logiques *bottom-up*.
3. Accentuer le soutien proposé aux enseignants en matière d'accès aux formations, et plus globalement mettre en place une vraie dynamique de formation continuée des enseignants.
4. Mettre en place des procédures d'Évaluations des Enseignements par les Étudiants (EEE) et d'Évaluation de la Formation par les Étudiants (EFE) formalisées et systématisées. Ce développement des EEE et EFE devrait impliquer les enseignants et les étudiants et s'appuyer sur

des méthodes éprouvées dans l'élaboration des questionnaires d'enquête, et leur analyse et communication subséquentes.

5. Construire une politique vis-à-vis des *alumni* et plus globalement de lien avec le monde professionnel en vue de créer une identité de cursus, d'une part, et d'accroître la pertinence de la formation, d'autre part.
6. Organiser et communiquer clairement aux membres du personnel concernés les priorités à financer, les tâches couvertes par les fonctions ainsi définies et le temps alloué à celles-ci, notamment à l'exercice des fonctions de coordination.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

La Haute École Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine (HELB-IP) résulte de la fusion en 1996 de cinq institutions : l'École d'Infirmiers et Accoucheuses annexée à l'Université libre de Bruxelles, l'Institut Libre d'Enseignement Supérieur Économique et Paramédical de Bruxelles, l'Institut Supérieur pour les Carrières Auxiliaires de la Médecine, l'Institut Supérieur des Sciences Humaines Appliquées - École Ouvrière Supérieure et l'Institut de Radioélectricité et de Cinématographie. Elle relève du réseau libre non confessionnel.

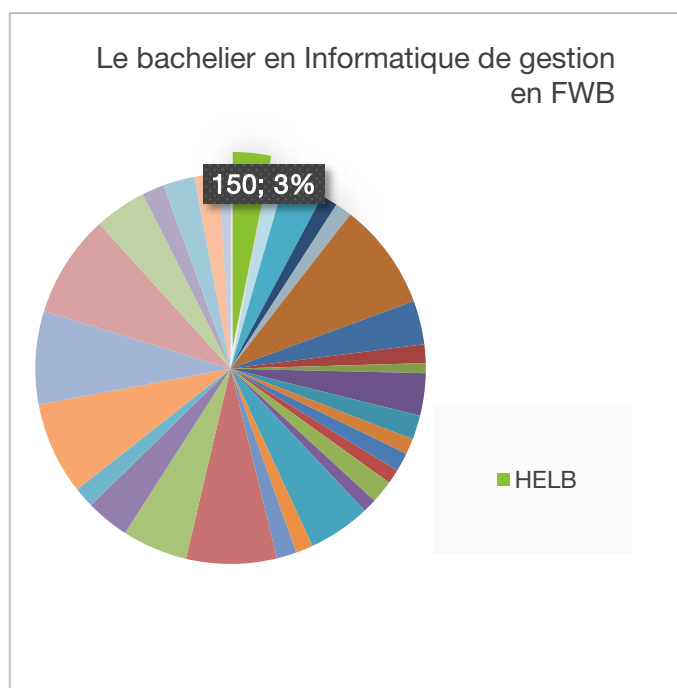
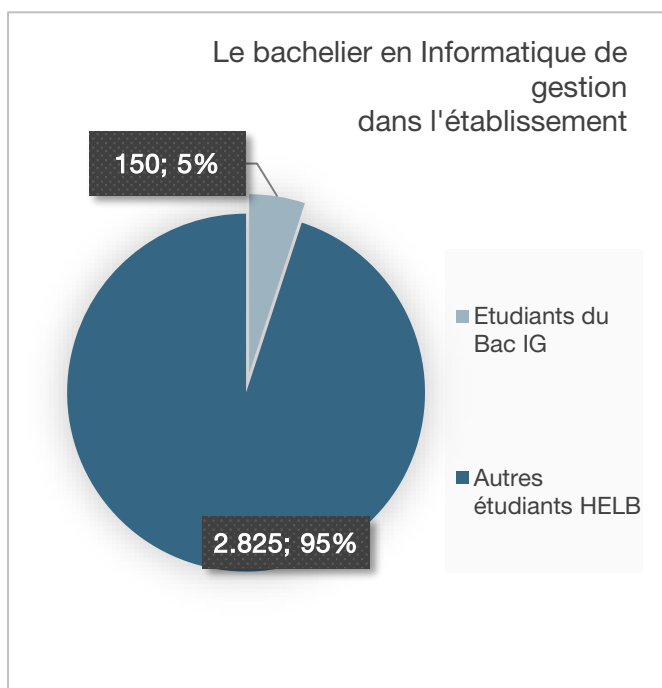
Son pouvoir organisateur est l'Ilya Prigogine ASBL.

La Haute École comporte quatre départements (technologies et économie, santé, social et communication & médias audiovisuels) et dispense 18 formations de type court ou long et sept spécialisations. Ces dernières sont réparties, selon le département, sur trois implantations.

Le département Technologies et Economie organise, outre le bachelier en Informatique de gestion, un bachelier en Electronique appliquée (en co-diplomation avec la Haute École Francisco Ferrer), un master en Cybersécurité (en co-diplomation avec trois Universités, une Haute École et l'École Royale Militaire) et organisera en 2023-2024 un master supplémentaire (co-diplomation, en alternance) en Facility Management.

Le bachelier en Informatique de gestion est organisé sur le campus de la Plaine à Ixelles.

En 2020-2021, 150 étudiants sont inscrits au bachelier en Informatique de gestion sur un total de 2975 inscrits en enseignement supérieur à la HELB, soit 5 % des effectifs. Ces 150 étudiants représentent, par ailleurs, 3 % des étudiants inscrits à ce même bachelier sur un total de 4739 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles².



² Source : Dossiers d'avancement des établissements et base de données SATURN, année de référence 2020-2021.

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation précédente

Au sein de la HELB, plusieurs changements notables sont survenus notamment depuis 2019 :

- Déménagement : l'école a déménagé en 2020 sur le campus de la Plaine pour se rapprocher de l'ULB à laquelle la HELB est adossée. Ce déménagement s'est accompagné par une restructuration en départements et la perte pour le cursus Informatique de Gestion (IG) d'un poste de secrétariat, qui était en charge du suivi logistique. Le nouveau campus, mieux desservi par les transports en commun et en infrastructure pour les étudiants, augmente l'attractivité de l'école et du cursus IG.
- Mouvement du personnel : plusieurs départs et/ou changements de fonctions sont constatés aussi bien au sein de l'institution qu'au sein du cursus IG :
 - o Au niveau de l'institution, la directrice-présidente et l'enseignant référent responsable du service d'enseignement inclusif de la HELB ont été remplacés en 2020. En 2021, un conseiller pédagogique a été engagé pour soutenir les enseignants dans l'enseignement à distance. La coordinatrice de la qualité institutionnelle a été promue à un poste de direction en 2020 et remplacée en octobre 2021 par l'actuel coordinateur qualité.
 - o Au niveau du cursus IG, sept enseignants ont quitté le cursus en 2019-2020 et ont été remplacés par cinq nouveaux en 2020-2021, ce à quoi s'ajoutent une augmentation du nombre d'intervenants issus du monde professionnel et une réduction du volume de cours théoriques. En 2020-2021, la coordinatrice qualité du cursus a été remplacée en raison de la surcharge de travail. La charge de coordination du cursus est actuellement assurée par un membre de l'équipe enseignante.
- Effectifs : une augmentation continue du nombre d'inscrits en 1^{ère} bachelier est notée mais elle ne se traduit pas forcément par une augmentation dans les mêmes proportions dans les années suivantes et a fortiori dans le nombre de diplômés.

Enfin, le comité prend également en considération l'impact de la crise sanitaire qui a nécessité en réponse des ajustements et des mesures d'adaptation sur les plans pédagogique et organisationnel.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

1. Le comité a constaté qu'un système d'assurance qualité riche et foisonnant a été pensé et construit de façon à permettre d'objectiver les évolutions de l'Institution au niveau de tous ses axes constitutifs. L'alimentation de ce système en données pertinentes constitue toutefois une démarche lourde qui monopolise la presque totalité des périodes dévolues au Coordinateur Qualité du Cursus (CQC). De plus, le partage des résultats qui découlent de la mise en place de ce système ne semble pas accessible par et lisible à l'ensemble des parties prenantes. Ce système ne constitue dès lors pas l'outil de pilotage qu'il serait en capacité d'être.

Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

2. Le comité a constaté que diverses fonctions sont prévues pour répondre à des besoins pédagogiques, logistiques ou de management (coordinateur qualité, coordinateur pédagogique, responsable du Service d'Aide à la Réussite (SAR), responsable des stages, etc.). Il constate cependant que ces fonctions s'exercent sans que les éléments suivants soient connus par tous et notamment et prioritairement par les personnes qui exercent les fonctions concernées : un descriptif de fonction, une procédure de recrutement, une évaluation de la portée de ces fonctions et de leur exercice, une description du lien de collaboration et de complémentarité entre le niveau institutionnel et le niveau cursus. Le comité constate également un *turn-over* important dans l'exercice de ces fonctions ; il y a donc lieu de s'interroger sur ce manque de stabilité dans l'exercice de ces fonctions et de ses conséquences sur la continuité dans leur exercice.
3. Le comité a pu constater le dynamisme des différents représentants étudiants du cursus IG. Néanmoins, il a relevé la difficulté de ceux-ci à bénéficier d'une représentation engagée et efficace au sein du conseil-étudiant et de voir leurs demandes traitées dans des délais raisonnables.
4. Le comité relève une grande implication des enseignants dans leurs enseignements et leur souci de délivrer un enseignement de qualité. Il a pu ainsi apprécier l'attention informelle des enseignants à la satisfaction des besoins de formation et d'accompagnement formulés par les étudiants. Toutefois, il a constaté que les évaluations des enseignements par les étudiants ne sont pas encore formalisées et systématisées pour les années à venir. Il estime que l'établissement pourrait tirer une

plus-value non négligeable de cette formalisation et systématisation de l'EEE. Il en va de même de l'évaluation de la formation par les étudiants (EFE). Aussi, le comité a pu relever la demande des étudiants de pouvoir évaluer leur formation et leurs enseignements et de pouvoir être tenus informés des changements que ces enquêtes, et les réflexions et chantiers sur lesquelles elles débouchent, entraînent.

5. Le comité salue l'existence de réunions fréquentes avec les délégués des étudiants qui soulignent en outre la liberté avec laquelle ils peuvent s'exprimer lors de ces réunions. Toutefois, le comité note une certaine lacune en termes de suivi donné dans les révisions des contenus de cours ou dans le fonctionnement de l'institution de manière générale. Les délégués semblent ne pas très bien cerner le fonctionnement de l'établissement et le périmètre de leurs fonctions de représentants étudiants. De même, ils apparaissent interrogatifs quant aux délais dans lesquels leurs demandes sont traitées.

RECOMMANDATIONS

1. Concernant la mise en place d'une démarche qualité pérenne et efficace, le comité recommande à la HELB et à la section IG de réfléchir à :
 - a. La simplification du système qualité et notamment de la collecte de données,
 - b. l'octroi de moyens adéquats pour l'exercice des missions propres à la Cellule Qualité (CQ),
 - c. l'utilisation des données et de leur analyse à des fins de management tant au niveau de l'Institution que de chacun des départements et cursus,
 - d. Une plus grande diversification des outils qualité utilisés, dont, notamment, les EEE et EFE.
 - e. La mise en place d'une stratégie de communication claire et efficace pour partager les résultats obtenus avec toutes les parties prenantes en vue d'une participation plus active de leur part.
2. Le comité recommande à l'établissement la rédaction et la publication de descriptifs de chacune des fonctions, de situer celles-ci dans un organigramme, de prévoir l'évaluation des contours de chacune de ces fonctions, voire même de la pertinence de leur existence (responsable des stages, par exemple en lieu et place d'une attribution des stages et TFE aux enseignants en particulier), ainsi que de la complémentarité entre les différents niveaux institutionnels des fonctions en question. Il serait aussi opportun d'avoir une stratégie de gestion des ressources humaines pour améliorer la stabilité et la continuité de ces fonctions et l'assortir d'une procédure de transfert des connaissances pour garantir la continuité de leur exercice (par exemple, création de documents de référence, adresses électroniques propres à la fonction, période de tuilage lors de l'entrée en fonction d'un remplaçant, etc.)
3. Le comité recommande d'œuvrer pour assurer la présence d'étudiants du cursus IG au sein du conseil étudiant et de veiller à effectuer un suivi régulier et formalisé du traitement des demandes.
4. Le comité recommande à l'établissement de mettre en place une procédure d'EEE formalisée et systématisée. Cette mise en place devrait impliquer les enseignants et les étudiants et s'appuyer sur des méthodes éprouvées dans l'élaboration des questionnaires d'enquête et de leurs analyses subséquentes. Les résultats de ces évaluations devraient être communiqués aux enseignants concernés. Il est aussi

souhaitable que l'établissement communique auprès des étudiants à propos des éventuels changements conséquents aux EEE.

5. Le comité recommande à l'établissement d'impliquer davantage les délégués dans les révisions du programme et des contenus de cours (voire l'ensemble des étudiants au travers des EFE). Plus globalement et ce afin de s'assurer d'une meilleure participation des délégués dans la vie de l'établissement, le comité suggère la mise en place d'une formation brève concernant le rôle de délégué, de manière à donner aux représentants étudiants les compétences nécessaires pour participer efficacement aux réunions et aux prises des décisions qui les concernent. Le comité recommande également que les réactions consécutives aux demandes des délégués soient plus rapides, que celles-ci débouchent sur un suivi affirmatif ou une fin de non-recevoir.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Cohérence du programme

1. Le comité salue les initiatives (modifications de certains cours afin d'harmoniser la grille de cours et éviter un écart trop important en termes de difficulté entre les cours de 1^{ère} et ceux de 3^e, ajustement des technologies enseignées à celles qui s'imposent sur le marché, réunion systématisée durant le mois de mars portant sur l'architecture du programme et sa mise à jour, etc.) prises par l'équipe enseignante pour réviser les contenus de cours, ainsi que l'architecture globale du cursus en 3 ans. Ces révisions permettent d'une part de garantir la pertinence du cursus en fonction des réalités du milieu professionnel (telles qu'identifiées à travers les stages réalisés par les étudiants), et garantissent d'autre part une bonne progressivité dans la formation ainsi que la prise en compte des retours étudiants eu égard à la distribution de la charge de travail au long du cursus. Les étudiants semblent à ce niveau satisfaits de certains ajustements mis en œuvre par les enseignants au service de la qualité de la formation.
2. Pour assurer l'évolution des contenus de cours, il est indispensable que les enseignants puissent se mettre à jour au sujet des évolutions technologiques et méthodologiques intervenant dans leur discipline. Les enseignants apparaissent à cet égard proactifs et en demande de pouvoir prendre part à fréquence plus rapprochée à des formations en accéléré dispensées par des spécialistes. La difficulté semble néanmoins relever de la mise en place, au sein de la section, d'une démarche explicite de collecte et de concrétisation des besoins de formation. Ce point est expliqué par le fait que la gestion humaine de collecte des demandes, de recherche de solutions adaptées, de planification, ainsi que le financement de ce type de demandes sont actuellement inenvisageables au regard du budget limité. Des formations en ligne (moins onéreuses, accessibles sur des plages de temps moins contraignantes) sont alternativement encouragées.
3. Le comité note une absence de politique ambitieuse de contacts avec le monde professionnel en dehors des stages des étudiants, absence liée au manque de ressources humaines disponibles par manque de budget. Cet état de fait peut constituer un problème pour les étudiants lors de la recherche de stage ou lors de la recherche de la première embauche.

Efficacité et équité du programme

4. Le comité relève que l'ensemble de l'équipe pédagogique - enseignants et SAR - a parfaitement conscience des spécificités du public parfois fragilisé auquel celle-ci

donne cours. Il salue les initiatives entreprises par les enseignants en vue d'accompagner les étudiants vers la réussite, telles que les séances de tutorat assurées par un enseignant dans le cadre du SAR et l'organisation d'épreuves dispensatoires dans le cadre de certains enseignements. Toutefois, le comité constate que certains outils relevant de la lutte contre les situations de décrochage et de découragement ne sont pas encore suffisamment exploités, à commencer par les actions de réorientation qui permettraient d'apporter une solution précoce et porteuse de perspectives aux étudiants concernés.

5. Le comité salue le fait que l'établissement, suite au déménagement sur le Campus de la Plaine, ait pris l'initiative de développer des collaborations avec l'Université Libre de Bruxelles à laquelle la HELB est traditionnellement adossée. Cependant, il note que les étudiants devraient être les premiers bénéficiaires de cette collaboration, notamment dans l'accès aux structures étudiantes de l'Université Libre de Bruxelles, parmi lesquelles le restaurant universitaire avec les tarifs préférentiels réservés à l'ensemble des étudiants.
6. Le comité a entendu la satisfaction des étudiants quant au déménagement sur le nouveau campus, élément important d'intégration au sein d'une structure d'enseignement supérieur plus vaste et porteuse d'opportunités. Mais il a aussi entendu les problèmes liés particulièrement aux locaux, mobilier et infrastructures spécifiques à la HELB (manque de salles pour le déploiement de réseaux informatiques, problèmes de connexion WiFi, manque de prises, manque de chaises et tables dans le hall, etc.).

RECOMMANDATIONS

1. Le comité recommande à l'établissement de s'assurer que les étudiants tirent le maximum de bénéfices des infrastructures (accès au service de restauration et documentation, accès stable à des infrastructures et services réseaux fiables notamment le service Wifi, etc.) suite à ce déménagement sur le campus de la Plaine qui constitue une opportunité indéniable en vue de garantir le déploiement de nouvelles synergies.
2. Afin d'offrir un environnement de travail et d'apprentissage optimal et pouvoir pleinement bénéficier de ce nouveau campus, le comité recommande à l'établissement de chercher des pistes (mutualisation, etc.) et des moyens appropriés pour améliorer les conditions matérielles, notamment celles qui concernent les locaux et la connexion des équipements informatiques (équipement réseaux, connexion WiFi, points de branchement électrique, etc.).
3. Le comité recommande à l'établissement de pérenniser le système de tutorat par un enseignant dans le cadre du SAR qui semble être apprécié par l'ensemble des parties prenantes. Il recommande notamment au SAR de suggérer aux étudiants en situation d'échec sévère de se rapprocher du service de réorientation. On peut par ailleurs espérer que l'entrée en vigueur du nouveau décret sur l'accompagnement des étudiants en première année encouragera davantage d'étudiants à recourir aux services du SAR.
4. Le comité recommande à l'établissement d'accentuer le soutien proposé aux enseignants en matière d'accès aux formations. Les enjeux sont en effet importants

puisque c'est au travers de cette constante mise à niveau des compétences que le cursus assure sa pertinence, et en définitive, sa bonne réputation à l'externe, que ce soit auprès du monde professionnel, mais aussi auprès des potentiels futurs étudiants.

5. Le comité recommande à l'établissement de construire une politique plus volontariste d'appui sur les réalités propres au monde professionnel. Plusieurs leviers peuvent être utilisés à cette fin. Par exemple, la mise en place d'un réseau d'*alumni*, le parrainage des promotions par des professionnels, la poursuite et le renforcement de l'organisation d'évènements de réseautage et *job dating*, l'organisation de conférences lors desquelles des professionnels sont invités pour partager leur expérience du métier, etc.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Culture qualité de l'établissement et de l'entité

1. Le comité salue la mise en place progressive d'une démarche qualité professionnelle et outillée, de même que fondée sur les valeurs et objectifs de la HELB-IP et soucieuse de contribuer à une amélioration continue des différents aspects/facettes pédagogiques propres au programme d'études. A titre d'exemple, l'alignement du plan d'action du cursus IG sur le Plan Stratégique et Opérationnel de la Qualité afin d'assurer la cohérence des programmes d'enseignement avec les objectifs et valeurs de la HELB-IP, les *European Standard and Guidelines* (ESG) et le cadre d'évaluation programmatique de l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES).
2. Le comité a pu constater la grande richesse des outils de gestion de la qualité mis en œuvre par le Coordinateur Qualité Institutionnel et qui sont inspirés par son expérience dans l'évaluation des politiques communautaires dans le domaine de la santé en Afrique. Il constate toutefois que ces outils ne sont pas complètement assimilés et utilisés par l'ensemble des parties prenantes concernées, à commencer par le CQC et la direction. Et ceci constitue un risque dans la mesure où ces parties prenantes peuvent commettre des erreurs ou ne pas utiliser correctement les outils privant ainsi l'institution des avantages réels et potentiels de la démarche qualité déployée. A cela s'ajoute le risque d'une fragilisation de la confiance des parties prenantes vis-à-vis de ces outils, voire de la démarche qualité de manière générale.
3. Le comité a pu constater des freins au déploiement complet et efficace de certaines politiques et démarches qualité (politique de Formation continue, politique *Alumni*, etc.). Le problème du sous-financement de l'Enseignement supérieur est souvent évoqué pour justifier l'impossibilité de leur mise en place. Cette impossibilité pourrait toutefois aussi provenir des choix et priorités mis en avant par l'établissement, de même que de l'absence d'habitudes formalisées et d'outils au service du déploiement de ces démarches.

RECOMMANDATIONS

1. Le comité apprécie positivement l'alignement du plan d'action IG sur les différents référentiels qualité (ESG et référentiel AEQES) et recommande de maintenir les efforts de formalisation de la gestion de la qualité, tout en veillant à y impliquer davantage les parties prenantes (enseignants, coordinateurs, etc.), de sorte à veiller à ce que l'outillage propre à la démarche qualité soit le reflet fidèle des attentes et valeurs de

chacune et chacun. Ainsi, le comité invite, dans le prolongement de la simplification préconisée dans la première recommandation associée au critère A, à renforcer une approche d'élaboration et de déploiement des outils et démarches qualité davantage appuyés sur un fonctionnement *bottom-up*, ce qui favoriserait l'engagement des parties prenantes et notamment des acteurs des fonctions de coordination dans la définition de processus d'assurance qualité répondant à leurs besoins au quotidien, ainsi qu'à leur culture de travail.

Conclusion

A travers les constats et recommandations consécutifs à la lecture du dossier et aux entretiens avec les parties prenantes, le comité a dégagé un certain nombre de points et chantiers d'amélioration possibles. Le comité estime que l'établissement et la section Informatique de gestion démontrent un professionnalisme et un engagement incontestables et bénéficient en outre de conditions favorables afin de donner à la démarche qualité toute sa puissance au sein de la HELB.

Néanmoins, la synthèse des différents points évoqués met en évidence 3 axes prioritaires :

- ⇒ Il est crucial de veiller à une concordance entre le système qualité déployé et les moyens accordés, tout en impliquant les parties prenantes de manière davantage *bottom-up*. Cela permettrait de garantir une mise en œuvre efficace des démarches qualité et favoriser davantage l'ancrage d'une culture qualité répondant aux besoins des parties prenantes et aux valeurs de l'établissement.
- ⇒ Il convient de se doter d'une politique de formation continue en faveur des enseignants dans le but de favoriser leur développement professionnel et leur permettre de maintenir leurs connaissances et compétences à jour au service des étudiants et de la formation.
- ⇒ Il est essentiel de construire une politique vis-à-vis des *alumni* et, plus globalement, de renforcer les liens avec le monde professionnel, afin de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés, de maintenir la pertinence des programmes et d'assurer la diffusion au sein du secteur de l'informatique d'une image d'excellence propre à la formation.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation continue
Informatique

2022-2023

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel

La direction ainsi que les membres du personnel HELB ayant participé à la journée du 8 mars saluent l'aspect constructif de cette évaluation ainsi que de son rapport préliminaire.

Le rapport préliminaire nous apporte un regard extérieur nécessaire et intéressant sur notre fonctionnement, présentant clairement nos forces ainsi que nos faiblesses, dans un but d'amélioration plus que d'évaluation.

L'établissement ne souhaite plus formuler d'observations de fond

Nom, fonction et signature de
l'autorité académique dont
dépend l'entité

ANNICK VANDEUREN
DIRECTRICE PRÉSIDENTE
HAUTE ÉCOLE LIBRE DE BRUXELLES
ILYA PRIGOGINE

Nom et signature du
coordonnateur de
l'autoévaluation

F. Van Goethem